



## À LA UNE

### Élections au Conseil de l'Ordre

# Rencontre avec My-Kim Yang-Paya, Catherine Leclercq et Françoise Hecquet

Ces avocates sont toutes trois candidates à l'élection au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, soutenues par la Confédération nationale des avocats (CNA). Elles détaillent leurs motivations et leurs volontés d'action aux côtés du bâtonnier et du vice-bâtonnier élus, Frédéric Sicard et Dominique Attias.



**Affiches Parisiennes : Vous êtes candidates aux prochaines élections au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, pouvez-vous vous présenter ?**

**Catherine Leclercq :** J'ai prêté serment en 1994. Je suis associée au sein du cabinet Armand Associés, cabinet d'affaires indépendant. Nous sommes 20 avocats dont 6 associés. J'exerce en contentieux des affaires, arbitrage et médiation. La médiation, mode alternatif de règlement des litiges en pleine expansion, est l'un de

mes thèmes de campagne, l'un des enjeux majeurs pour notre profession, que ce soit en qualité d'avocat accompagnateur ou de médiateur. Je suis par ailleurs médiateur agréé par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris, membre de la CNA, de l'IBA et de la Franco British Lawyer's Society. Je suis également engagée dans différentes associations dont « le Café de l'avenir » qui aide les jeunes à trouver un premier emploi. Notre cabinet participe aux Trophées Pro Bono du

Barreau de Paris solidarité depuis la création de ces trophées. Donner du temps pour les autres et pour une cause est primordial pour moi.

**Françoise Hecquet :** Pour ma part, j'ai prêté serment en 1991, j'ai été collaboratrice dans des petites et moyennes structures avant d'être associée du cabinet Clyde & Co puis de cofonder le cabinet Preel Hecquet Payet Godel, dont l'activité principale, tant en contentieux qu'en matière de conseil d'arbitrage et de médiation est

le risque industriel, l'assurance et la construction. J'ai également fait partie de la chaîne Casella, réseau informel d'entraide entre confrères pour assurer les audiences devant les tribunaux d'Instance. Je suis membre de l'Union internationale des avocats (UIA) depuis une dizaine d'années. Je m'y suis naturellement investie dans la commission assurances que j'ai présidée six ans. J'ai également été conseiller des présidents successifs. Depuis quatre ans, je suis respon-





sable du réseau « Femmes UIA », créé au Congrès de Dresde en liaison avec l'American Bar Association (ABA). Nous nous réunissons depuis à l'occasion de chaque congrès, comme il y a quelques jours, à Valence, ce qui permet de tisser un lien plus étroit entre nos membres et de développer notre réseau. Participer à une association internationale me permet d'avoir une vision élargie de l'exercice de la profession et de sa diversité de pratiques et de cultures. Je suis membre de la CNA, de l'Asaca qui regroupe les praticiens du droit de l'assurance, du Cercle, de l'Association française des femmes juristes (AFFJ) et me suis formée à la médiation auprès de l'IEAM.

**My-Kim Yang-Paya :** J'ai prêté serment en 1988 après un DEA en droit des affaires. J'ai commencé dans le cabinet de Jean-Bernard Thomas. Je suis ensuite partie chez Mairat-Seban, un cabinet généraliste, puis je me suis associée avec Colette Holstein dont j'ai repris la clientèle quand elle a pris sa retraite. Il y a quatorze ans que j'ai rejoint Didier Seban, comme associée en droit privé dans son cabinet dédié aux acteurs publics. Le cabinet s'est largement développé. Nous sommes actuellement 12 associés et 53 collaborateurs. Je suis toujours en charge du droit privé, à travers le droit des sociétés et des baux commerciaux. Il y a 18 ans, j'ai créé parallèlement une association, « Avocats, femmes et violences », que je préside toujours. Colette Holstein, une féministe engagée, de la génération de Gisèle Halimi, m'a transmis cette passion du droit des femmes. Elle travaillait à l'époque pour « Viol infos service ». Cette association, qui regroupe quelques avocats sensibilisés par les violences faites aux femmes, dispense des consultations gratuites et organise des colloques. En janvier prochain,

nous allons sortir le Guide juridique des femmes victimes de violence (Alma Editeur). Depuis mes débuts dans la profession, je suis une militante. J'aime les contacts avec mes confrères. Peu après ma prestation de serment, j'ai été élue à la commission permanente de l'UJA, dont je suis restée membre « bienfaitrice ». En 1998, j'ai été parrainée par Colette Holstein pour entrer dans l'association Droit & Procédure où j'ai notamment suivi toute la réforme du droit de la famille. Je suis membre de la CNA car j'aime échanger entre confrères sur la profession.

**A.-P. : Pourquoi avez-vous décidé de vous porter candidates ?**

**Catherine Leclercq :** Ma candidature est partie d'un constat. Nous sommes aujourd'hui 28 000 avocats inscrits au barreau de Paris et tous les ans, il y a entre 1 800 et 2 000 jeunes qui sortent de l'EFB. Au début de leur parcours professionnel, certains élèves-avocats vont trouver une collaboration sans problème; d'autres rencontreront des difficultés. Plus nous sommes nombreux, plus nous devons nous entraider et créer une véritable solidarité. En qualité de membre du conseil d'administration et responsable juridique du « Café de l'avenir », j'ai participé aux réflexions liées à l'accompagnement et plus particulièrement à la mise en place de parrainages. Notre association a accompagné 3 500 jeunes en 8 ans grâce à 200 bénévoles. Cet accompagnement fonctionne. Je souhaite mettre mon expérience en ce domaine au service de notre profession. Les syndicats sont déjà très investis dans cette mission. L'Ordre a aussi toute sa place. Les jeunes avocats ne rencontrent d'ailleurs pas seulement des difficultés au moment de leur première collaboration. Ils en affrontent d'autres tout au long de

leur parcours professionnel, qu'il s'agisse de la collaboration de leur installation ou de leur association. Il y a beaucoup de confrères qui sont prêts à aider les jeunes et les moins jeunes en difficulté. Je suis également très favorable aux modes alternatifs de règlement des litiges. L'Ordre fait beaucoup d'actions de promotion et je souhaite participer à cette promotion des modes alternatifs qui sont des outils incontournables mis à notre disposition. Il faut que les avocats investissent de nouveaux domaines et notamment la médiation. Médiation par l'avocat car nous devons pouvoir accompagner nos clients dans ces processus et donc être formés. Médiation pour l'avocat, en particulier pour le recouvrement de nos honoraires. Je pense également qu'il est nécessaire que l'Ordre poursuive l'accompagnement et la promotion des politiques de parité en favorisant un parcours professionnel harmonieux et en développant des programmes pour que chacun puisse évoluer sereinement dans notre profession...

**Françoise Hecquet :** Comme je vous l'ai dit, j'exerce ce métier depuis 1991, toujours avec la même passion, le même enthousiasme, le même intérêt à la fois pour la pratique du métier au quotidien et pour la profession dans son ensemble. Je conçois le travail au sein du conseil de l'Ordre comme un engagement important auquel on ne peut prétendre sans avoir préalablement réfléchi à l'organisation de son cabinet et sans le total soutien de ses associés et collaborateurs. C'est parce que j'en ai aujourd'hui la possibilité que je me présente pour mettre mon énergie, mes convictions et mon expérience au service de l'Ordre mais également pour participer activement à des actions qui me tiennent à cœur. J'aimerais notamment contribuer à la créa-

tion d'un réflexe ordinal. Nous constatons en effet que les liens des avocats avec l'Ordre se sont distendus, que les avocats sont parfois isolés, qu'il y a une ignorance de ce que fait l'Ordre malgré une communication qui s'est développée. J'aimerais travailler à recréer des liens entre l'Ordre et tous les avocats et que se développent plus encore l'entraide et la solidarité. Dans le passé, j'ai été administrateur délégué de l'EFB. À ce titre, j'aimerais que l'enseignement dispensé actuellement soit davantage orienté vers l'entrepreneuriat pour que les jeunes soient en phase avec leur environnement économique. Il faudrait que l'école puisse enseigner le marketing digital, la déontologie adaptée aux réseaux sociaux, mais également, la création d'un business plan, le développement de son leadership, la création de valeur ajoutée, les stratégies de développement... pour que les jeunes avocats soient moins perdus quand ils arrivent dans la profession et puissent comprendre qu'un cabinet est aussi une entreprise. Je voudrais également œuvrer en faveur des conditions économiques de la parentalité. Il est essentiel de maintenir l'allocation « chance maternité » mais également de renforcer ce dispositif et de le compléter par la création d'un SOS remplacement/vacations contre bureau pendant cette période. Il est également essentiel de poursuivre les réflexions engagées pour la mise en place de crèches avec des horaires adaptés à notre activité de sorte que le parcours professionnel ne soit plus déséquilibré par la seule maternité et que les tensions qui existent malheureusement encore pendant cette période disparaissent.

**My-Kim Yang-Paya :** Voilà quelques années que je souhaite me présenter aux élections du Conseil de l'Ordre. J'attendais

bd7a957e51e0a90042f4824120b45c137712f70314e5a4





d'avoir la possibilité de dégager du temps pour me consacrer pleinement à ce mandat de trois ans. Comme disent les avocats qui nous ont précédées : "première année un jour, deuxième année deux jours, troisième année toujours !" Je sais donc ce qui m'attend si j'ai la chance d'être élue. Je pense que nous sommes actuellement à un tournant de notre exercice professionnel. Nos pratiques vont considérablement changer, avec la communication numérique et les réseaux sociaux. Nous devons renforcer nos modes de communication sur nos domaines de compétences pour qu'on puisse généraliser le recours à l'avocat, pas forcément au moment d'un contentieux, mais en amont de tout acte. Ce recours doit devenir quelque chose de naturel. Nous devons nous inspirer des conclusions du rapport de la commission Darrois et communiquer la diversité de nos domaines d'intervention mais aussi sur nos honoraires, qu'ils soient expliqués et justifiés, et non pas anormalement bas, comme les start-up du droit le proposent actuellement. Nous avons une éthique qui donne des garanties aux justiciables et des compétences de qualité qui justifient nos honoraires par rapport à des actes types qu'on peut trouver sur les réseaux sociaux. Il faut également continuer à œuvrer dans cette optique de défense de notre profession, notamment illustrée par la création de cette commission Affaires publiques du barreau de Paris qui va perdurer sous le bâtonnat de Frédéric Sicard. Le recul des Pouvoirs publics sur l'aide juridictionnelle est une preuve de l'importance de notre mobilisation. Néanmoins, nous devons rester ouverts à l'évolution de notre profession et donc aux réformes qui iraient dans ce sens pour l'adapter à l'ère du numérique et des réseaux

sociaux. Je suis par ailleurs sensible à la place et aux droits des femmes dans notre profession. Il faut aujourd'hui parler d'équité professionnelle. J'aimerais que se généralise dans les cabinets la signature de la Charte des bonnes pratiques de la collaboration qui rappelle que la discrimination des sexes est prohibée. Les éléments objectifs d'appréciation devraient se généraliser au niveau des parcours professionnels.

#### **A.-P. : Comment voyez-vous le rôle du Conseil de l'Ordre et quelle sera votre action ?**

**Catherine Leclercq :** Le Conseil de l'Ordre soutient l'action et met en œuvre les décisions du bâtonnier et du vice-bâtonnier, en l'occurrence Frédéric Sicard et Dominique Attias, qui prennent leurs fonctions en janvier prochain. Les membres du Conseil de l'Ordre doivent être force de propositions et œuvrer dans l'intérêt des confrères dans le cadre du programme du bâtonnier et du vice-bâtonnier.

**My-Kim Yang-Paya :** Le Conseil de l'Ordre est également là pour la défense des confrères.

**Françoise Hecquet :** J'ajouterai, pour compléter les propos de mes consœurs, que l'Ordre a également un rôle essentiel en matière de lobbying pour la profession. Pour ma part, j'accomplirai les missions qui me seront confiées et serai attentive aux sujets que j'ai évoqués en restant proche et à l'écoute de mes confrères.

#### **A.-P. : Le barreau comptera bientôt 30 000 avocats. Comment expliquez-vous que seuls 10 000 d'entre eux votent pour ces élections ? Comment les convaincre de l'intérêt du travail du Conseil de l'Ordre pour le bien de tous ?**

**My-Kim Yang-Paya :** Le Conseil de l'Ordre ne fait pas partie des préoccupations premières de beaucoup de confrères. Tout

cela leur paraît loin face aux problèmes qu'ils affrontent au quotidien. Il faut leur démontrer qu'au contraire l'Ordre est là pour nous aider.

**Françoise Hecquet :** C'est vrai, notre métier est passionnant mais très exigeant et mobilise une bonne partie de notre énergie. Il est cependant regrettable que les avocats se soient dépossédés de leur Ordre et qu'il soit vu comme lointain et peu accessible. C'est la raison pour laquelle je souhaite travailler à la création d'un réflexe ordinal afin de vaincre mes confrères que l'Ordre est à la fois proche et au service de tous.

**My-Kim Yang-Paya :** Il faut faire vivre le barreau numérique. La mise en place d'une plateforme en ligne fin 2015 par le CNB pour la représentation des avocats dans le respect de nos règles professionnelles est une bonne idée.

**Catherine Leclercq :** Il faut que l'Ordre communique encore plus sur les actions entreprises. Des réflexions doivent être menées au sein de l'Ordre pour réfléchir à la meilleure façon de communiquer afin de donner envie aux confrères de s'intéresser au Conseil de l'Ordre et à la vie du barreau.

#### **A.-P. : Au départ de vos carrières respectives, vous étiez comme beaucoup de jeunes qui sortent de l'école la tête pleine de questions... sans réponse !**

**Françoise Hecquet :** Oui, notre parcours reflète celui de beaucoup de jeunes confrères et de jeunes consœurs qui entrent dans la profession en se disant comment vais-je faire ? Comment vais-je pouvoir m'installer ? Vais-je pouvoir m'associer ? Quel va être mon futur ? Nous avons toutes les trois ce vécu professionnel initial qui nous permet de comprendre nos confrères et de partager leurs préoccupations.

#### **A.-P. : Parlons justement des préoccupations actuelles des femmes avocates ?**

**My-Kim Yang-Paya :** Les derniers chiffres, publiés en 2013, montrent qu'il n'y a que 10 % des femmes qui accèdent à l'association. Il y a, par ailleurs, dix fois plus de femmes que d'hommes qui quittent la profession. Nous arrivons à un tournant de notre pratique professionnelle. Avec le numérique, le travail à distance, il est sans doute possible d'assouplir le présentisme au sein des cabinets, sans pour autant le généraliser car il peut aussi être source d'abus. C'est une alternative pour les avocates et les avocats qui ont des enfants en bas âge.

**Catherine Leclercq :** Il faut aussi que les femmes collaboratrices gardent confiance. Il y a ce fameux plafond de verre. Lorsqu'on écoute tous les témoignages, on se rend compte que les difficultés sont liées à des stéréotypes, qui sont véhiculés. L'obstacle vient également d'une autocensure des collaboratrices qui pensent ne pas être légitimes pour demander à être associées.

**Françoise Hecquet :** Oui, il faut que les consœurs osent avoir de l'ambition, qu'elles aient confiance en elles, en leurs compétences et qu'elles le fassent savoir. L'échange d'expériences, le fait de sortir de son isolement, les formations qui peuvent exister en matière de développement personnel peuvent concourir à faire de meilleurs choix professionnels correspondant à ses véritables aspirations. À cet égard, le parrainage proposé par Catherine est une excellente idée, il faut favoriser le lien qui unit les générations et la transmission de toutes les expériences.

Propos recueillis par  
**Boris Stoykov et Jean-Paul Viart**  
redaction@affiches-parisiennes.com